

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 96 (1951)
Heft: 7

Artikel: Problèmes d'organisation militaire [suite]
Autor: Dénéréaz, Pierre E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes d'organisation militaire

(Suite)

MASSE DE MANŒUVRE

Lorsqu'on aborde le problème de l'organisation de l'infanterie, il est bon de rappeler que celle-ci se sert des armes qui lui sont attribuées et ne les sert pas. En d'autres termes, l'organisation de l'infanterie est faite en fonction de la manœuvre et non en fonction de l'armement, lequel par exemple conditionne l'organisation et l'emploi de l'artillerie. L'infanterie est essentiellement manœuvrière ; cette qualité s'accroît pour ses petites unités au point de les libérer de toute autre préoccupation. Il faut être pleinement conscient de cet état de choses : une infanterie moderne vit pour et par la manœuvre. Qu'est-ce donc que la manœuvre vue sous l'angle particulier à l'infanterie ?

J'en emprunterai la définition à un écrivain militaire français et, passant sur les aphorismes habituels : manœuvrer, c'est faire la supériorité des moyens, ou c'est agir du fort au faible, ou encore, c'est organiser l'effort, je dirai : manœuvrer, c'est *se remuer* pour atteindre son objectif.

Se remuer. — Il y a donc là une idée dynamique, une idée de mouvement. C'est à ce dernier terme que je vais tout d'abord m'attacher, car le mouvement est aujourd'hui lié à l'existence même de l'infanterie. Prise à partie, engagée ou divisée souvent par les feux d'un adversaire cherchant à l'immobiliser, l'infanterie ne trouvera son salut que dans le mouvement.

Car une infanterie clouée au sol et obligée de combattre par le feu est irrémédiablement perdue, toute implantation de ses armes dans le terrain étant vouée à la destruction. N'oublions pas que son armement qui reste à la taille du fantassin sera toujours inférieur en puissance aux feux venant de l'arrière. Il ne trouvera un emploi efficace que dans la mêlée des deux infanteries, dans ce combat rapproché, brutal et décisif qui laisse l'un des partis maître sur le terrain, mais pour un temps si court que l'on peut se demander si l'occupation du terrain telle que nous la concevons habituellement n'est pas devenue une impossibilité et si ce n'est pas dans la manœuvre encore que l'infanterie doit rechercher la décision. Tout arrêt sur un objectif géographique appelle sur celui-ci les feux de la contre-attaque. C'est pourquoi j'en viens à reviser la notion d'objectif que, suivant ma définition, se propose d'atteindre l'infanterie. Là encore, je ferai une distinction. Si, pour l'artillerie, l'objectif est le point ou l'objet visé, situé dans le terrain et en quelque sorte « offert » aux coups, il ne saurait en être de même pour l'infanterie dont l'objectif est l'ennemi qu'il faut détruire en « se remuant » constamment, d'une part pour échapper à la puissance de son feu, d'autre part pour en saisir les flancs ou les arrières.

La puissance de choc de l'offensive s'affaiblira davantage par les manœuvres de la défense que par son feu. — Cela admis, il faut donc organiser notre infanterie uniquement en vue de la manœuvre. Il faut l'alléger physiquement et intellectuellement, si je puis dire, pour lui permettre de s'engager dans les plus brefs délais, car la rapidité de mouvement et d'exécution devient un facteur essentiel de succès. Il faut également lui donner les moyens d'alimenter cette manœuvre jusqu'à la décision. La rapidité de mouvement est en relation directe avec le poids de l'armement. N'oublions pas toutefois que la cellule de combat, *la section*, doit disposer de toutes les armes propres à la destruction de ses adversaires terrestres. A l'ennemi

aérien, elle opposera la dilution de ses effectifs ou l'abri. Y a-t-il là une antinomie ? Je ne le crois pas, car la technique met aujourd'hui à la disposition de l'infanterie un armement léger et puissant, mais dont l'emploi est variable. En d'autres termes, il serait faux d'organiser rigidement la section. A mon avis, ce devrait être une des tâches de son chef de distribuer l'armement collectif : mitrailleuse légère, tube roquette, lance-mines léger, en fonction de la mission. Il n'y aurait ainsi plus de groupes spécialisés et dûment étiquetés, mais des combattants aptes à se servir d'armes diverses suivant la situation. Il est sous-entendu que chaque homme disposerait d'un fusil automatique et de grenades pour sa défense personnelle dans le combat rapproché.

* * *

Ayant ainsi poussé vers l'avant toutes les armes d'infanterie afin qu'elles puissent prendre part sans délais à la manœuvre, nous avons les mains libres pour donner à la compagnie des sections identiques aux fins de réaliser une manœuvre, que ce soit dans la défense ou dans l'attaque. Car la compagnie encadrée est l'unité de manœuvre par excellence. Il faut alléger intellectuellement son commandant, le décharger des tâches secondaires d'appui et de protection par le feu qui ralentissent, du fait de la mise en position des armes lourdes, le mouvement. La compagnie de fusiliers à 4 *sections de combat* me paraît répondre le mieux aux qualités de souplesse, mais aussi de durée que l'on est en droit d'attendre d'elle.

Il serait souhaitable que l'ordre quaternaire, *quatre compagnies de combat*, soit également appliqué au bataillon. Pensons qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, à un commandant de bataillon de se garder sur ses flancs et ses arrières tout en montant une manœuvre, qu'il devra par la suite nourrir, avec trois unités. On pourra m'objecter qu'étant privé organiquement d'armes lourdes, ses possibilités d'in-

fluencer le combat deviendront quasi nulles. Je ne le crois pas. C'est par la manœuvre et non par le feu que nos commandants de bataillon doivent remplir leur mission. Se laisser attacher à une base de feu dont l'efficacité sera rapidement réduite les amènera à l'immobilité et, je ne crains pas de le dire, à l'inaction. Ils se priveraient ainsi d'une liberté de mouvement certaine, en limitant leur zone d'action aux portées des mitrailleuses et des lance-mines implantés dans le terrain. C'est en recherchant l'espace libre, si petit soit-il, par une infiltration méthodique, que l'infanterie « abordera » l'ennemi de flanc et décuplera l'efficacité de ses feux rapprochés. Pour une telle action, que j'estime la seule possible, nos bataillons seront toujours à court, non d'armes, mais de personnel. Seul l'ordre quaternaire permet une alimentation durable de la manœuvre d'infanterie. Il n'est pas d'exemple où, dans un terrain coupé et compartimenté, le fantassin ait été en surnombre. Dans le combat en surface, toute arme non mobile peut être considérée comme impédimenta. Cela ne veut pas dire que notre infanterie n'ait pas besoin d'appui et de protection par le feu. Mais ce feu doit venir, soit de l'arrière sur les trajectoires multiples de l'artillerie dont les possibilités se sont accrues avec l'introduction de l'obusier, soit de l'avant sur les trajectoires de mouvement et de feu des automoteurs.

L'automotorisation des armes lourdes terrestres et aériennes est le seul moyen de donner à la manœuvre d'infanterie, mais à l'endroit et au moment où le chef supérieur le juge nécessaire, son plein développement amorcé par l'infiltration. Le chef supérieur à qui je viens de faire allusion est le commandant de régiment dont la mission essentielle est de combiner l'engagement des différentes armes (troupes légères, artillerie, génie) mises temporairement à sa disposition. Si les commandants de compagnie et de bataillon manœuvrent dans l'immédiat, il appartient au régiment de prévoir l'engagement des moyens de feu au profit de son infanterie en mouvement.

En « sériant » ainsi les tâches pour alléger au maximum la conduite du combat, à l'échelon compagnie le bataillon, nous redonnons à l'infanterie la souplesse manœuvrière que l'attribution progressive d'armes lourdes lui avait fait perdre. Ce faisant, nous supprimons toute implantation plus ou moins provisoire des armes dans le terrain, toute base de feu fixe et offerte aux coups de l'adversaire. Le dispositif de l'infanterie devient insaisissable, mais *accrocheur*. Il oblige l'ennemi à une prudence constante spécialement sur ses arrières. Une telle tactique doit devenir familière à notre infanterie encore trop habituée au coude à coude, aux combinaisons savantes de feu et de mouvement à chaque échelon du commandement alors qu'il importe pour les uns, compagnie et bataillon, de « se remuer » adroitement, et pour les autres, le régiment, la brigade et la division, de « choisir » où et quand la collaboration des autres armes doit être assurée aux fantassins.

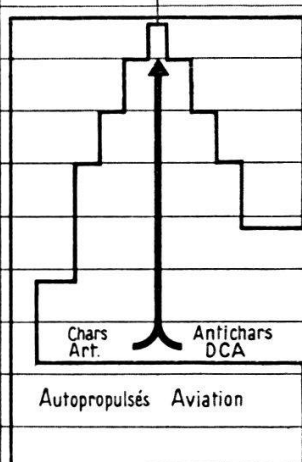
Bien qu'un schéma puisse faire apparaître la manœuvre de l'armée sous un jour simpliste, je vais tenter de résumer par ce moyen les quelques considérations tactiques faites plus haut. J'ai volontairement omis tout ce qui touche à l'exploration et à la reconnaissance encore que des éléments adéquats (automitrailleuses, cyclistes, cavaliers) figurent aux réserves générales. Le génie et les troupes de transport n'y trouvent pas leur place : je les traiterai plus loin. Je veux simplement faire ressortir, avant d'en arriver à la division qui, je le montrerai, est la seule grande unité de composition fixe, les possibilités que donneraient une articulation et une organisation basées sur les principes suivants :

- désignation de la section comme cellule de combat (choc-appui-destruction) ;
- ordre quaternaire indispensable à la manœuvre des petites unités d'infanterie (compagnie et bataillon) ;
- ordre binaire ou ternaire dès que la collaboration d'autres armes *doit* intervenir (régiment et division) ;

- automotorisation de toutes les armes d'accompagnement (appui et protection) ;
- soutien « arrières » mettant en prise directe armée-divisions-bataillons.

J'ai tenu compte également de l'éventualité d'un renversement de la situation aérienne à notre profit qui nous donnerait une liberté de manœuvre pleine et entière. Or un renversement de la situation aérienne peut signifier, à plus ou moins brève échéance, celui de la situation terrestre. Nous aurions tort, une fois notre ciel libéré, de nous en tenir à une tactique mineure. Sur le plan des études opératives, il est bon de tout prévoir, même *le meilleur*, et de marquer l'espoir de vaincre dans notre organisation.

Schéma de l'articulation tactique de l'armée

Troupes	Mouvement	Appui	Protection	Réserves	Soutien arrière	Observations
Section inf.	1 of. 4 Sef. 25-50 sar.	fusils automatiques, tube-rockette, mitr. légère 1m léger	1 Jeep (rgt. semi-motorisé ou 2 charnottes)	—	—	
Compagnie inf.	3 sections				1 section	
Bataillon inf.	3 compagnies				1 compagnie EM	
Régiment inf.	2 bataillons				1 bataillon	
Brigade inf.	2 régiments					
Division inf.	1 brigade inf.				1 régiment semi-motorisé	
Brigade Légère	2 ou 3 groupements de combat					Inf. mot chars art. automotrice
Corps d'Armée	Divisions ↑↓ zones d'appui de manœuvre	Chars Art.	Antichars DCA		Base div.	2-4 divisions régiments et groupes de réserves générales
Armée		Autopropulsés	Aviation	Réserves générales	Bases d'armée	
Territoire				Corps de bataille moto-mécanisé	Ressources	Zone d'appui de manœuvre Div. + 1 br. inf. + 1 br. ter.

Division d'infanterie.

En faisant du corps d'armée une grande unité de composition variable, je fournis à la critique un certain nombre d'arguments contraires : Une armée de milices ne peut se satisfaire de liens de commandement non exercés ; il est indispensable que chefs et subordonnés se connaissent, que la conduite

du combat se fonde sur une camaraderie inter-armes et que l'unité de l'instruction soit sauvegardée. J'en reconnâtrai le bien-fondé s'ils s'appliquaient à la division, grande unité de combat, mais je les juge sans valeur pour l'unité de bataille chargée de mener l'action jusqu'à la décision. D'ailleurs, qui oserait prétendre que, chez nous, les subordonnés possibles d'un commandant de corps peuvent être pour lui des inconnus, que ce dernier peut ignorer tout de la valeur de telle division ou de tel régiment de réserve générale et que sur le plan de l'instruction des différences sensibles peuvent exister ? Le faire serait s'enfler démesurément... Pour en revenir à la division, à l'intérieur de laquelle se combine l'action des différentes armes, je dirai qu'elle forme l'ensemble qu'il y a intérêt à ne pas dissocier, car sa fixité est un des facteurs de l'unité de combat. J'ajouterai que ses possibilités d'existence autonome, grâce à sa base divisionnaire, en font le seul intermédiaire stable de la chaîne des ravitaillements.

Afin de dissiper tout malentendu sur le « type » proposé pour nos divisions, je souligne l'importance que revêtirait pour nous le fait d'avoir une seule infanterie divisionnaire. Que la diversité des missions et des terrains de manœuvres de nos divisions soit grande, je ne le conteste pas. Toutefois leur adaptation est facile en raison des troupes spécialisées (frontières et alpines) qu'elles trouveront sur place et des renforcements d'appui et de protection qui leur seront fournis pour se battre sur le plateau. Ce disant, je parais être en désaccord avec le principe d'unité énoncé plus haut. Mais pouvons-nous, à l'exemple des Américains, doter chaque division de tout le nécessaire pour remplir toute mission ? Bénéficiant d'une solide infrastructure territoriale, ce qu'un corps expéditionnaire n'a pas, nous pouvons alléger organiquement nos divisions. Manœuvrant sur des distances réduites, nous pouvons leur assurer en temps voulu l'appoint des armes spéciales tenues en réserve. En famille et dans la même maison, les accommodements, si particuliers soient-ils, sont toujours possibles.

ARTICULATION DE LA DIVISION D'INFANTERIE

Etat-major de division

Brigade d'infanterie
(2 régiments à 3 bataillons)

Régiment d'infanterie
semi-motorisé à 2 bataillons

Artillerie et DCA
divisionnaires

Génie divisionnaire

Base divisionnaire
(tous les services)

Etat-major de division.

La complexité de plus en plus grande de la combinaison des armes d'une part, et l'importance prise par les arrières d'autre part, ont provoqué un alourdissement de l'état-major de division. Une question se pose : comment concilier deux responsabilités du commandement dont l'une, à l'avant, est toute d'exécution et l'autre, assez loin de la zone de combat (15-30 km), est toute de prévision ? La répartition permanente et non plus occasionnelle des moyens de commandement, aujourd'hui favorisée par le perfectionnement des moyens de transmissions, y répond sans porter atteinte à l'unité d'action.

Nous aurons donc un PC tactique au plus près de la zone de combat et un PC arrière à l'avant de la base divisionnaire.

Au premier, une équipe réduite aux ordres du chef ; à portée les commandants de l'artillerie et du génie.

Au second, le gros de l'état-major sous la direction effective du chef d'état-major.

Ne manque-t-il pas ainsi, auprès du commandant de division, un confident de tous les instants, rôle qui classiquement est tenu par le chef d'état-major ?

Je crois que ce rôle doit continuer d'exister, mais qu'il doit s'exercer non plus sur le plan état-major, mais dans la sphère du commandement. Je m'explique. La conduite de la division, grande unité de combat, est l'expression même des décisions du commandement. Les études à échéance, travaux spécifiques d'état-major, sauf pour les arrières qui restent du domaine de la division, sont affaire des échelons supérieurs. Néanmoins la décision, dans le cadre tactique qui nous occupe présentement, n'est plus l'œuvre d'un seul. Les chefs de l'artillerie et du génie participent à son élaboration. J'ai pensé que la logique veut que l'arme principale caractérisant la grande unité y soit représentée par un commandant, ayant charge d'âmes et puisant dans ses propres responsabilités sa liberté de jugement. C'est pourquoi j'ai placé aux côtés du commandant de

division un conseiller, un aide et un confident pour ne pas dire un héritier en la personne du commandant de brigade d'infanterie. Celui-ci dispose d'un état-major réduit qui lui permettra, une fois la décision devenue ordre, d'en être un fidèle agent d'exécution en coordonnant les actions de deux régiments renforcés pour le moins.

Ayant vu le chef, sa place et son rôle, voyons quel est son instrument.

Brigade d'infanterie.

Au point de vue de l'idée tactique, la brigade d'infanterie n'a pas une grande importance ; le commandant de division continuera de penser sa manœuvre par régiment. Or la manœuvre étant fonction des possibilités de mouvement dans un terrain donné, il est bon de se fonder sur l'élément le plus lent et qui, chez nous, restera la majorité en dépit de tous les efforts de la motorisation : l'infanterie. Il faut être au clair : les deux tiers de celle-ci sont à exclure, dans nos conceptions opératives, du plan des transports routiers. Cette infanterie marchera et ses mouvements régleront la manœuvre. Il se créera ainsi entre ses formations et les formations motorisées une profondeur qu'un seul commandant aurait peine à dominer. En d'autres termes, il y aura plusieurs manœuvres au sein de la grande unité. D'autre part, l'engagement du gros de la division, soit deux régiments renforcés, a besoin d'un chef qui en coordonne les actions dans les différentes phases d'un combat d'infanterie au profit duquel seront engagées les réserves divisionnaires. Car il serait vain de jeter dans la zone des feux de mêlée (0-25 km.) la totalité de ses forces. Comme d'ailleurs de ne pas avoir une unité de commandement du « front » dans la défense, thème tactique premier de la division. La brigade répond à ce besoin constant d'unité que j'ai déjà souligné. La combinaison des armes aux fins d'appui et de protection s'en trouve allégée puisqu'elle est répartie sur deux échelons de commandement, l'un de préparation, la

division, par une adaptation adéquate du dispositif des réserves, l'autre d'engagement, la brigade, au regard de la situation du moment. Regard et moment, coup d'œil de celui qui vit le combat de l'avant sans préoccupations égoïstes ou particulières puisqu'il connaît le plan général dans ses moindres détails mais sans être absorbé par un arrière vital. La brigade d'infanterie me semble répondre à cette nouvelle nécessité créée par l'espace donné à la division pour y conduire sa manœuvre, par cette solution de continuité entre les différentes zones de l'avant, des réserves et des arrières et surtout par la rupture entre les troupes motorisées et celles qui ne le sont pas. A la brigade, la tâche d'encadrer ces dernières qui restent le pivot de la manœuvre divisionnaire.

Régiment d'infanterie semi-motorisé.

Nos moyens de transport automobiles nous permettent, en gros, d'assurer la mobilité temporaire d'un tiers de notre infanterie, soit un régiment par division. Pour être enlevée rapidement, l'infanterie doit être organiquement semi-motorisée et libérée du cheval : seul le personnel est à pied. Elle ne devient motorisée que par l'attribution d'un groupe de transport automobile dont chaque colonne a la capacité d'enlever un bataillon. Le chargement effectif ne porte que sur les hommes, tous les trains étant prêts à faire mouvement.

Quels sont les avantages tactiques d'une telle organisation ? Ils sont multiples.

La motorisation possible d'un régiment donne à la manœuvre divisionnaire une grande souplesse. Elle lui permet d'accentuer la profondeur de son dispositif sans pour cela augmenter les délais d'intervention de ses réserves. Dans la défense retardatrice, elle dotera l'arrière-garde d'une mobilité égale à celle des avant-gardes ennemies. Enfin, elle augmentera sensiblement l'espace que l'on peut confier à une division. Si la division trouve dans sa zone de combat un appoint territorial important et que sa mission devienne statique, le

régiment d'infanterie motorisé pourra jouer dans la manœuvre du corps d'armée le rôle dévolu aux réserves générales, lesquelles, je le fais remarquer, ne disposent pas d'éléments d'infanterie. En passant sous le commandement d'un état-major de brigade légère, il deviendra le soutien indispensable des chars au sein du groupement de combat. Acceptons-nous l'idée de constituer un corps de bataille motorisé, les régiments d'infanterie devenus de même pied en permettront la réalisation. L'utilisation du moteur, en dehors du cadre rigide de l'ordre de bataille, me semble rationnelle. Je n'ai pas voulu faire des régiments semi-motorisés une infanterie bonne à tout faire ; organiquement ils sont à la division ; normalement, ils font mouvement à pied ; en principe, ils sont un élément réservé, mais ils sont susceptibles de s'adapter sur le plan opératif, au rythme de la bataille mécanisée qui se déroulera, bon gré, mal gré, entre les champs de bataille successifs de nos corps d'armée.

Un Haut-Commandement ne saurait se priver du moyen qui lui permet une action modératrice sur le jeu de son adversaire, action non seulement fondée sur le feu, mais sur le mouvement qui aujourd'hui conditionne le combat de l'infanterie dans son ensemble. Nul ne conteste que la liberté de mouvement est sérieusement limitée par l'infériorité aérienne. Cela est particulièrement avéré pour les mouvements automobiles ; mais nous savons également que cette servitude n'est pas constante : il y aura des trous, des espaces vides par où nous pourrions passer si nous le tentons. Quand ? Aucune prévision n'est possible dans ce domaine. Il faut être prêt avec une partie de notre infanterie à « rouler ». J'ai dit dans quelles limites nous pouvons le concevoir. Il s'agit de créer l'instrument qui répond momentanément à ce besoin. Car seulement ce qui est d'un usage habituel doit être organiquement établi. La motorisation de l'infanterie est une question d'état-major, car elle dépend de la situation du moment. La semi-motorisation en est la condition première.

Artillerie et DCA divisionnaires.

Je ne fais aucune différence entre les artilleries terrestre et aérienne quant à leur destination. Toutes deux ont été créées pour porter aide à autrui. Elles ne sont rien pour elles-mêmes.

Qu'on ne s'étonne donc pas de les voir placées sous le même commandement puisque leur articulation relève du même principe : réaliser un plan de feux. Cela admis il n'y a qu'un pas à franchir pour les faire appartenir à la même arme, ce que j'estime désirable pour de multiples raisons d'ordre psychologique, technique et tactique.

Il est patent qu'aux côtés de leurs frères d'arme ailés, les *artilleurs* de DCA se sentent les enfants pauvres. Le milieu qui leur conviendrait est celui de l'artillerie où l'intérêt pour le canon et le tir, fondé sur une longue tradition, est proverbial.

Je ne relèverai pas les analogies techniques des matériels des artilleries terrestre et aérienne et partant celles de l'instruction. S'il est un « spécialiste » dont la formation doit être confiée à la même arme, c'est bien le canonnier.

C'est sur le plan tactique que nous trouvons la véritable parenté de ces deux armes que la logique veut de même patronyme : leur efficacité matérielle est identique, c'est-à-dire indéterminée, incomplète et toujours momentanée ; leurs tirs exigent de très fortes consommations en munitions.

C'est donc bien avec la même « optique » que leur engagement doit être envisagé. Si nous nous plaçons sur le terrain des besoins (enseignements des dernières campagnes) en artillerie terrestre et aérienne, nous retrouvons une égalité de moyens qui est surtout typique à la division :

Artillerie terrestre : 1 régiment de campagne à 3 groupes¹
1 groupe lourd.¹

Artillerie aérienne² : 1 régiment léger à 3 groupes
1 groupe lourd.

¹ Gr. art. 1 bttr. edmt., 1 bttr. pièces, 1 bttr. du train.

² La DCA d'inf. serait supprimée.

Si cet ordre de grandeur est accepté par tous pour l'artillerie terrestre, il est discuté pour ne pas dire rejeté pour l'artillerie aérienne. Et pourtant il répond bien à un minimum pour l'une et pour l'autre, c'est-à-dire que les besoins spéciaux de la division en artillerie doivent pouvoir être couverts par des éléments de réserves générales. Dans quelle mesure ? Nous le verrons en étudiant ces dernières.

Génie divisionnaire.

Nous devons nous attendre dans une guerre future à une aggravation des destructions alors que la motorisation vue sous l'angle du volume et la mécanisation vue sous celui du poids par véhicule rendront de plus en plus difficile le problème des communications.

La conséquence logique doit être l'augmentation des effectifs de l'arme du génie devenue *l'arme-clé* du mouvement.

Je crois que cette augmentation, nécessaire du point de vue de la conduite des opérations, présentera des aspects différents suivant le point de vue duquel on la considère : division, armée et territoire. Mon propos n'est pas d'examiner dans ce travail le rôle joué par le territoire ; le génie d'armée sera étudié avec les réserves générales et nous verrons que ce sera lui qui s'enflera au profit de la manœuvre d'ensemble. A l'échelon division, nous avons des besoins en génie permanents auxquels répond un minimum vital : le bataillon à 3-4 compagnies de sapeurs dont une motorisée et à une compagnie d'état-major. Chaque fois que c'est nécessaire, c'est-à-dire en fonction du terrain et de la mission tactique, il est fait appel au génie d'armée. Mais dans la conception générale d'engagement du génie, le génie divisionnaire est à considérer comme un prélèvement permanent sur le génie d'armée et cela doit ressortir nettement du plan d'emploi de cette arme puisqu'il s'agit, de l'arrière à l'extrême avant, de maintenir en état le réseau de communications sur lequel se jouera la manœuvre d'armée.

Base divisionnaire.

En plaçant le Chef d'état-major au Commandement de la base divisionnaire, laquelle (je le répète) englobe tous les services, en lui donnant pour tâche d'orienter ces derniers, j'ai voulu souligner et mettre en évidence l'importance prise par les arrières dans la conduite au combat de la division. J'irai même jusqu'à dire que seul un chef ayant longuement pratiqué la « spécialité » arrières peut monter sa manœuvre sur une base solide et concrète qui est capacité de transport, de réparation, de stockage, de manutention. Le plan ou, suivant certaine terminologie, la décision devrait toujours faire mention des arrières sous la forme du tonnage de toute nature à répartir dans le temps et dans l'espace. Négliger cet aspect de la conduite des troupes, c'est priver celles-ci d'un soutien correspondant à des besoins permanents et temporaires. Si les premiers sont faciles à évaluer : nourriture, habillement, soins, etc., les seconds découlent de l'intensité que le chef veut donner à sa bataille : ravitaillement en munitions, essence, matériels, ou retournant le problème, je dirai que, dans le domaine des prévisions, cette catégorie de besoins conditionne la conduite de l'opération envisagée. Y a-t-il une sorte de subordination de la manœuvre « avant » à la manœuvre « arrières » ? Dans un certain sens, oui, et spécialement dans l'offensive, où le gonflement de tout le soutien « arrières » est caractéristique. Dans la défensive sans esprit de recul ou retardatrice, le quadrillage des dépôts peut apporter une simplification du problème des transports sans toutefois le régler complètement.

Je ne toucherai pas à la question intéressant les besoins permanents ; ceux-ci sont satisfaits par le service des subsistances et entrent en partie dans les attributions du service sanitaire. Le « tonnage » y relatif est en marge des opérations, car il est sensiblement le même pour les éléments engagés ou réservés. La consommation est régulière, mais ne souffre

aucune interruption. D'où la nécessité de pouvoir se passer, en cas de crise, de moyens de transports en créant des « volants » toujours disponibles. Travail de prévision tenant compte des possibilités de libre circulation entre l'armée et les grandes unités. En cas d'infériorité aérienne notable, la formule « dépôts » l'emportera sur la formule « transports ». En fait, il y aura toujours combinaison des deux, mais avec prépondérance de l'une ou de l'autre. C'est sur un acte du commandement : la décision « arrières », que les services fonderont leur manœuvre. Les besoins temporaires dus au fait de l'ennemi ressortent de l'appréciation de la force de ce dernier mise au service de sa manœuvre ; de cette force qu'il faudra détruire pour l'empêcher de détruire.

Dans cette lutte, le combattant verra son capital « matériels » disparaître au rythme même de la bataille.

Le deuxième groupe de besoins comprend en quelque sorte deux services. Facilement superposables il est vrai, l'un s'occupant de la récupération, de la réparation et de la distribution de l'armement ainsi que du stockage des munitions ; l'autre de la récupération, de la réparation et de la distribution des véhicules à moteur ainsi que du stockage des carburants.

Ainsi présenté sous leur aspect statique, les « arrières » se bornent à être un dispositif, une implantation sur le terrain plus ou moins rapprochée de la ligne de feu et plus ou moins dense suivant les directions sur lesquelles se joue la bataille. Ils comprennent des formations gérant des stocks dont le niveau est fixé par le commandement.

Il y manque l'élément transporteur qui les reliera à l'avant. D'où un troisième groupe de besoins que se partagent d'ailleurs l'avant pour ses mouvements et les arrières pour leurs transports ; les besoins de déplacement qui s'expriment en « tonnage ». La notion de centrale des mouvements et transports est donc exacte. Cette centrale est en réalité un service disposant de moyens automobiles ou hippomobiles appelé à servir

deux maîtres. A nouveau un acte du commandement réglera son emploi en fonction des nécessités de la bataille. Lui seront adjoints les organes de circulation qui faciliteront le travail de ses colonnes.

C'est par la base divisionnaire que s'alimente la bataille. Il n'est pas trop du chef d'état-major pour orienter constamment les services sur leurs tâches nouvelles dont l'accomplissement ne souffre aucun retard. Le fonctionnement des arrières est tout de prévisions. Il peut être simple si l'on prend soin de distinguer ce qui est, du point de vue des besoins, permanent et temporaire, de grouper en « services » tout ce qui « sert » l'homme, l'arme et le moteur et de régler l'ordre d'urgence dans l'emploi des moyens de transports. Qu'est-ce que la base divisionnaire sinon une unité « arrières » ayant ses corps de troupes ou de formations: subsistances — santé — matériel — transports ? Son importance est trop grande pour la laisser désorganisée et sans une direction propre.

Major PIERRE E. DÉNÉREAZ

(A suivre.)
